

Résolution présentée par la délégation de  
La République de la Zambie

Thème Développement durable

Concerne Allègement de la dette des pays en voie de développement

L'Assemblée Générale,

Constatant que la politique monétaire de prêts multilatéraux a inexorablement voué les états en voie de développement au cercle vicieux du surendettement,

Regrettant l'inertie de la communauté internationale face à cette problématique,

Soulignant que la seule issue envisageable est un allègement conséquent de la dette contractée,

Dénonçant le double jeu des états développés bénéficiant économiquement et politiquement de l'endettement des pays pauvres tout en prétendant vouloir les soutenir,

Saluant les efforts majeurs, concrets et honnêtes de la Chine visant à promouvoir la croissance économique des pays en voie de développement,

Décide d'abroger les mesures d'ingérence occidentales telles que les ajustements structurels ;

- de la création d'une commission indépendante d'experts mandatés d'établir le seuil d'endettement insoutenable des pays en voie de développement ;
- de l'annulation de la dette de pays dont celle-ci est jugée insoutenable par ces experts.

Le texte français fait foi.